



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-192.09/2024
Objet : Modification n°2 PLU
Commune : SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

REÇU LE
10 OCT. 2024
MAIRIE DE STE MARIE AUX CHÊNES

**MAIRIE
MADAME LE MAIRE
SYLVIE LAMARQUE
2 PLACE FRANCOIS MITTERAND
57255 SAINTE MARIE AUX CHENES**

Metz, le 24 septembre 2024

Madame le Maire,

Par courriel reçu le 20 septembre dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n°2 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des ajustements du règlement graphique et écrit.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

www.moselle.chambre-agriculture.fr